



PICKLEBALL CANADA - 31 mai 2022, ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE (AGA) ÉLECTION DES ADMINISTRATEURS APPEL AUX NOMINATIONS

Qu'est-ce que Pickleball Canada ?

1. Pickleball Canada est l'organisme national sans but lucratif qui régit le sport du pickleball au Canada.

Comment le conseil d'administration est-il structuré ?

2. Le conseil d'administration est composé de treize administrateurs élus (13) et de cinq représentants régionaux nommés (5). Lorsque des vacances au sein du groupe des 13 surviennent en milieu d'année, le conseil peut nommer une personne qualifiée pour combler le poste vacant jusqu'à la prochaine assemblée annuelle des membres.

Combien de postes sont à pourvoir ?

3. Conformément au tableau de la page 4 du présent document, huit (8) postes sont à pourvoir, dont six (6) pour un mandat de deux (2) ans et deux (2) pour un mandat d'un (1) an, ainsi que cinq (5) représentants régionaux nommés. Les cinq (5) postes de représentants régionaux ne sont pas élus lors de l'AGA ; ces postes sont pourvus par des nominations par les régions (voir le tableau ci-dessous).

Responsabilités

4. Les administrateurs ont la responsabilité de définir les orientations, d'établir les politiques et de superviser les activités de l'organisation. Plus précisément, les directeurs doivent :
 - a. Soutenir les objectifs de l'organisation.
 - b. Assister aux réunions du conseil d'administration et participer activement à la prise de décision.
 - c. Se faire l'avocat de l'organisation.
 - d. Servir dans au moins un (1) comité du conseil d'administration.
 - e. Lire et comprendre les états financiers et aider le conseil à s'acquitter de sa responsabilité fiduciaire.
 - f. Remplir les devoirs de soin, d'obéissance et de loyauté envers l'organisation.
 - g. Participer à des évaluations régulières afin d'améliorer la performance du conseil.
 - h. Participer aux activités de planification stratégique.
 - i. Éviter les conflits d'intérêts avec eux-mêmes et/ou l'organisation.
 - j. Participer aux conférences et aux réunions de l'organisation.

Engagement en termes de temps

5. Pickleball Canada tient en moyenne onze (11) réunions du conseil d'administration par année - la plupart des réunions se déroulant par voie électronique (p. ex. zoom, téléconférence).
6. Les administrateurs doivent siéger à au moins un (1) comité et assister à un maximum de quatre (4) réunions de ce comité par année. Il peut y avoir d'autres travaux de comité(s) selon les besoins.

Durée du mandat

7. Les administrateurs ont un mandat de deux ans, le nombre maximum de mandats étant de 4, pour un total de 8 ans.

Admissibilité

8. Pour être éligible au poste d'administrateur, un individu doit :
 - a. Être âgé de dix-huit (18) ans ou plus ;
 - b. Être un résident du Canada aux fins de la Loi de l'impôt sur le revenu ;
 - c. Avoir le pouvoir de contracter en vertu de la loi ;
 - d. Ne pas avoir été déclaré incapable par un tribunal au Canada ou dans un autre pays ; et
 - e. Ne pas avoir le statut de failli.
9. Les personnes suivantes ne sont pas autorisées à être administrateur :
 - a. Une personne qui n'a pas satisfait aux exigences de la politique de filtrage de la société, telle que publiée sur le site Web de l'organisation ;
 - b. Une personne qui est un employé rémunéré, un consultant, un entrepreneur ou un entrepreneur indépendant de la Société, de l'un de ses membres ou de toute organisation fournissant des services à la Société ou en son nom, et un (1) an après ;
 - c. Une personne en conflit d'intérêts tel que déterminé par les politiques de la Corporation relatives aux conflits d'intérêts.
10. Les administrateurs doivent également se conformer aux politiques de filtrage de Pickleball Canada, ce qui comprend l'obtention d'une vérification du casier judiciaire. Après leur élection, les administrateurs ont trente (30) jours pour se conformer aux procédures de filtrage.

Comment les membres du conseil d'administration seront-ils sélectionnés ?

11. Les administrateurs sont élus conformément aux règlements administratifs de Pickleball Canada.

Quelles sont les qualifications requises pour être un administrateur ?

12. Les administrateurs doivent posséder une majorité des attributs généraux suivants et plus d'une des compétences spécifiques :
 - a. Attributs généraux :
 - i. Connaissance du sport
 - ii. Esprit d'équipe
 - iii. Expérience du conseil d'administration
 - iv. Sens des affaires

- v. Leadership
- b. Compétences spécifiques :
 - i. Comptabilité et finances
 - ii. Esprit d'entreprise
 - iii. Droit
 - iv. Parrainage et collecte de fonds
 - v. Gestion des ressources humaines
 - vi. Gestion du changement stratégique
 - vii. Marketing et communications
 - viii. Perspective nationale du sport

13. Pour les prochaines élections de 2022, Pickleball Canada et le comité des nominations recherchent particulièrement des personnes qui possèdent les compétences suivantes : Comptabilité et finances, parrainage, marketing et communications, juridique, relations avec les partenaires.

Nominations

14. Toutes les personnes souhaitant se présenter à un poste d'administrateur, y compris tout administrateur actuel, feront l'objet d'une mise en candidature, ce qui nécessite la soumission d'un formulaire de demande de mise en candidature signé et des documents à l'appui avant la date limite de candidature.
15. Le comité des nominations fera preuve de diligence raisonnable en examinant les qualifications du candidat, les compétences et les attributs requis, les conflits d'intérêts potentiels ou d'autres questions importantes qui empêcheraient le candidat de remplir avec succès les fonctions d'administrateur.
16. Conformément à l'article 4.5 du règlement, toute candidature d'une personne à l'élection d'un administrateur doit
- a. Inclure le consentement écrit de la personne désignée par une signature signée ou électronique.
17. Chaque candidat doit remplir et signer un formulaire de candidature et le soumettre au comité des candidatures, accompagné d'une lettre d'intention et d'un curriculum vitae décrivant les qualifications du candidat, ses réussites et ses antécédents professionnels et bénévoles. Les candidats peuvent en outre soumettre :
- Des informations décrivant ce que le candidat souhaite faire pour favoriser les objectifs de Pickleball Canada - ce matériel peut être aussi détaillé ou spécifique que le candidat le souhaite.
 - Une biographie du candidat (300 mots maximum).
 - Des témoignages d'autres organisations ou d'autres personnes.

Quelle est la date limite pour soumettre les candidatures des candidats 2022 ?

18. Les candidatures des personnes désignées doivent être soumises **avant le 24 mai 2022, à 15 h (HAE).**

Les candidatures doivent être envoyées par courriel à :
nominating.committee@pickleballcanada.org.

Conformément au point 3 - Pickleball Canada - Directeurs et mandats

Director	Elected or Appointed	Term Expires
Karen Rust, Présidente	Élue en 2021	mai 2023
Peter Milovanovic, VP Opérations	Nommé 2021	mai 2022 (prêt à se présenter aux élections)
Deanna Christie, VP Sport	Nommée en 2021	mai 2022 (prête à se présenter à l'élection)
Sue Arndt, trésorière	Nommée en 2021	mai 2022 (ne se représentera pas aux élections)
Dave Best	Élue en 2021	mai 2023
Cara Button	Élue en 2021	mai 2023
Tony Casey	Élue en 2018	mai 2022 (ne se représentera pas aux élections)
Cynthia Clark	Nommée en 2021	mai 2022 (prête à se présenter à l'élection)
Robert Hogue	Élue en 2021	mai 2023
Bryna Kopelow	Élue en 2020	mai 2022 (prête à se présenter à l'élection)
Rose Sawatzky	Élue en 2021	mai 2023
Karen Wallace	Élue en 2017	mai 2023 (ne terminera pas la deuxième année de son mandat)
Vacant		mai 2023
Directeurs régionaux	Tous nommés par la région	Date de nomination
Pat Morrison	Atlantique	Février 2020
France Emery	Québec	Novembre 2020
Gail Prior	Ontario	Juillet 2021
Vacant	Prairies, Territoires du Nord-Ouest et Nunavut	
Jacqueline Clarke, Secrétaire	Colombie-Britannique et Yukon	Janvier 2022 (prête à se présenter à l'élection par les membres)

Traduit avec www.DeepL.com/Translator (version gratuite)